

Grand Prix de Saint Laurent – Ploemel

Challenge Jacques Raffray

Les 30 juin et 1^{er} juillet 2018

Golf de Saint Laurent 56400 Ploemel

Règlement Particulier de l'Épreuve

Ce règlement complète les règlements généraux des Épreuves Fédérales Amateurs.

Les règlements particuliers priment sur les règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION	Épreuve ouverte à tous les joueurs amateurs licenciés de la FFGolf ou d'une Fédération étrangère reconnue, titulaires d'un certificat médical à jour et ayant pour les licenciés de la FFGolf, acquitté le droit de jeu fédéral (cf. Vade-mecum 2018 § 1.2.1-4 : Cahier des charges des Grands Prix) ÉPREUVE NON FUMEUR
TERRAIN	Parcours des Pins ⇒ Messieurs : 6.068 m Par 72 SSS : 72,5 Slope 134 Marques Blanches ⇒ Dames : 5.295 m Par 72 SSS : 74,0 Slope 129 Marques Bleues
FORMULE	36 Trous - 18 trous le samedi – 18 trous le dimanche - Simple Stroke Play - Vendredi 29 juin 2018 : Entraînement sur réservation des départs au 02.97.56.85.18
INDEX	Date de prise en compte des Index : Vendredi 15 juin 2018 à 9 heures tels que communiqués par FLEOLE
SERIES	⇒ Messieurs : Index maximum 11,4 ⇒ Dames : Index maximum 15,4
INSCRIPTIONS	Par ECRIT Secrétariat du Golf de St-Laurent - 56400 PLOEMEL Tel : 02.97.56.85.18 ou par mail assl@wanadoo.fr (Mail Association Sportive) Avant le Vendredi 15 juin 2018 avec Nom et Prénom + droit d'engagement et N° de Licence <i>Si le champ des joueurs est incomplet, il sera complété par les joueurs qui s'inscriront après cette date.</i>
DROIT ENGAGEMENT Journée d'entraînement incluse	⇒ 80 € Pour les Adultes ⇒ 40 € pour les Joueurs nés en 1993 et après ⇒ 20 € pour les Joueurs nés en 2000 et après ⇒ 60 € pour les Joueurs BlueGreen abonnés « EXCLUSIVE » extérieurs à St Laurent (<i>en cours de validité</i>) ⇒ 25 € pour les Joueurs BlueGreen abonnés « EXCLUSIVE » à Saint Laurent et/ou tous les Joueurs BlueGreen abonnés « FRANCE » (<i>en cours de validité</i>) ⇒ Tout Joueur déclarant forfait après le Tirage des Départs ne sera pas remboursé.
LIMITATION DU CHAMP DES JOUEURS	⇒ Si le nombre de candidatures à la clôture pour la Série Messieurs dépasse 102 , les inscrits seront retenus en priorité selon le cahier des charges des Grands Prix. ⇒ Si le nombre de candidatures à la clôture pour la Série Dames dépasse 30 , les inscrites seront retenues en priorité selon le cahier des charges des Grands Prix. ⇒ Si le quota Dames n'est pas atteint, les places restantes seront attribuées à la Série Messieurs. ⇒ Le Comité de l'épreuve attribuera 5 Wild Cards incluses dans le champ des 132 Joueurs.
TIRAGE	⇒ Le samedi : Selon les recommandations du Cahier des Charges des Grands Prix ⇒ Diffusion des heures de départs le jeudi 28 juin 2018 à 18 h sur le site blog de l'AS : http://saintlaurent.formulegolf.eu/ ou www.assogolf.com ou sur le site de la Ligue de Bretagne ⇒ Le dimanche : Dans l'ordre inverse des résultats du samedi.
PRIX	MESSIEURS : 3 prix BRUTS DAMES : 3 prix BRUTS
DEPARTAGE	En cas d'égalité pour le Titre MESSIEURS du « Grand Prix de Saint-Laurent » et pour le Titre DAMES du « Challenge Jacques RAFFRAY » Il sera joué un Play-off au trou par trou sur les trous 1 et 9. Pour les autres prix, le départage se fera sur les scores du dernier tour puis 9–6–3 et dernier trou.
REMISE DES PRIX	Remise des Prix suivie d'un cocktail offert par la Municipalité de Ploemel Le Dimanche 1^{er} juillet 2018 vers 17 h 30 au Club-House du Golf de Saint-Laurent
COMITE	Le Comité pourra adopter toutes les modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et/ou des conditions climatiques
MEMBRES COMITE	Serge LUDOT – Olivier CHARMONT - Michel ESTARDY – Monique GARIN et Philippe BRUN
ARBITRE	Philippe BRUN

Golf de Saint-Laurent – 56400 PLOEMEL E-mail : assl@wanadoo.fr

Accueil : 02.97.56.85.18 Association Sportive : 02.97.56.88.00 S. LUDOT Président AS : 06.83.07.12.88